

Bilan 2020 de la criminalité : la vision du Ministère public vaudois

En 2020, le nombre de nouvelles enquêtes a été de 12% inférieur à 2019. Les causes prépondérantes de cette baisse sont le semi-confinement de la population et la fermeture provisoire des frontières lors de la première vague de coronavirus. Circulation routière et infractions relevant du « tourisme délictuel » ont connu les plus fortes baisses. Malgré les craintes exprimées, les enquêtes concernant des violences conjugales ont diminué de 5.5% par rapport à 2019. Les infractions contre l'intégrité sexuelle sont restées à un niveau élevé. La lourdeur et la complexité des enquêtes continue à en accroître la durée moyenne.

Diminution des décisions d'ouverture et de clôture d'enquêtes ; proportionnellement à ces dernières, les ordonnances pénales et les mises en accusation restent au même niveau.

Légèrement supérieur à 18'000 en 2020, le nombre de nouvelles affaires ouvertes a été de 12% inférieur à l'année précédente (2018 : 21'381 ; 2019 : 20'934 ; 2020 : 18'414). Les enquêtes en cours au 31 décembre sont en diminution (2018 : 8'098 ; 2019 : 8'921 ; 2020 : 8'596). Moins nombreuses en chiffres absolus, les ordonnances pénales et les mises en accusation ont représenté la même proportion des enquêtes closes qu'en 2019 (63%, respectivement 9 %).

La tendance à un allongement de la durée moyenne des procédures se confirme : 75 affaires sur 100 (77 en 2019 et 81 en 2018) sont traitées dans les six mois à compter de leur ouverture, tandis que la proportion des enquêtes dont le traitement a exigé plus de 12 mois est passée de 8% à 12% entre 2018 et 2020.

Sans augmenter, les violences conjugales et les infractions contre l'intégrité sexuelle restent préoccupantes; la diminution la plus forte touche la LCR et la législation sur les étrangers.

Le risque d'augmentation du nombre d'enquêtes ouvertes pour des violences conjugales, durant la période de semi-confinement en lien avec la pandémie, ne s'est pas vérifié, même si les chiffres restent élevés (2019 : 985 ; 2020 : 931). Semi-confinement et fermeture temporaire des frontières expliquent la diminution sensible des affaires de circulation routière (2019 : 6'546 ; 2020 : 5'578), des violations de la loi sur les étrangers (2019 : 1'978 ; 2020 : 1'653) et de certaines infractions du registre du « tourisme délictuel », tels que vols et brigandages (2019 ; 1'635 ; 2020 : 1'513) ou à la loi sur les stupéfiants (2019 : 689 ; 2020 : 642).

On mentionnera enfin, sans la commenter, l'apparition des affaires trouvant leur origine dans les crédits COVID, à raison desquels le Ministère public a été saisi de plus de 100 dénonciations entre avril et décembre 2020.

La détention avant jugement augmente en nombre, mais paraît diminuer en durée moyenne.

Le nombre de demandes de détention provisoire a, dans la ligne des années précédentes, continué à diminuer (2018 : 599 ; 2019 : 583 ; 2020 : 523). Si le nombre de personnes qui, en 2020, ont été en détention avant jugement, est resté élevé (2018 : 1'439 ; 2019 : 1'299 ; 2020 : 1'398), le total du nombre de jours passés en détention avant jugement a diminué de plus de 12%. On peut poser l'hypothèse d'un nombre plus important de prévenus qui, en raison principalement de la gravité relative de leur cas, n'ont effectué que de courts séjours en détention provisoire.



MINISTÈRE PUBLIC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fixation de for et entraide judiciaire

Après les augmentations successives qui les ont vu passer de 2'400 environ en 2017 à plus de 3'000 en 2019, les procédures de fixation de for et les demandes d'entraide judiciaire se sont stabilisées. Probablement liée à la diminution des ressources disponibles tant à l'étranger que dans les différents cantons durant les premiers mois de la crise sanitaire, et au moratoire intercantonal instauré, à l'initiative de la Conférence des procureurs de Suisse (CPS), sur les procédures de for complexes et non-urgentes entre le 1er avril et le 31 mai 2020, cette relative stabilité pourrait toutefois n'avoir été que temporaire. Une tendance à la reprise de ces procédures et des demandes d'entraide judiciaire a en effet déjà pu être observée avec un retour au niveau précédent dès l'été 2020.

Renens, le 22 mars 2021

Ministère public central

Eric COTTIER, Procureur général du Canton de Vaud